

Siège : Mairie d'Arancou 64270  
Tél : 05.59.38.42.65  
Fax : 05.59.38.60.73  
E.Mail : [assojac.arancou@wanadoo.fr](mailto:assojac.arancou@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.gitepaysbasque.fr](http://www.gitepaysbasque.fr)

## **PROCES-VERBAL** de l'assemblée générale ordinaire du 06 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le six avril, à 10 heures 30, les membres de l'association se sont réunis au gîte communal « Bourthaire » sur convocation du conseil d'administration en date du quatre mars deux mille dix neuf.

L'assemblée générale est présidée par M. Loubet Jean-Pierre en sa qualité de Président de l'Association Jacquaire d'Arancou ;

Le secrétariat est assuré par Mme Dachary Martine en sa qualité de secrétaire de l'Association Jacquaire d'Arancou et par Mme Steinmetz Christiane secrétaire adjointe;

Membres du Conseil d'Administration présents : Mme Chantal Baptiste, M. Michel Bouyssoux, M. Jean-Claude Lautier, Mme Mendivé Annie, Mme Chantal Moral, Mme Maïté Olhasque, Mme Steinmetz Christiane, M. Franck Villaume,

Membres du Conseil d'Administration absents : M. Bernard Dumon, M. Jean-Louis Peyrebrune et Mme Valérie Pouyanné (excusés).

Le Président salut et remercie les nombreux adhérents présents dans la salle (109) et remercie également M. le Maire, Alexandre Bordes et les conseillers municipaux de leur présence.

Il remercie le correspondant de la presse locale présent, M. Jean Weber de Sud-Ouest.

Il fait remarquer à l'assemblée qu'il a entre les mains un magnifique micro tout neuf car l'AJA vient de s'équiper d'une sonorisation qui permettra aux adhérents du fond de la salle de bien entendre les intervenants.

Puis, lecture de l'ordre du jour de la réunion est faite :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Budget prévisionnel 2019 ;
- Prévisions animations 2019 ;
- Renouvellement Conseil d'Administration;
- Le mot de Monsieur le Maire ;
- Questions diverses ;
- Questions des adhérents ;
- Apéritif/Grillades.

### **Hommage à M. Louis DUVAL**

Monsieur Louis DUVAL dit « Ludo », vice-président de l'AJA, est décédé tragiquement en juillet 2018.

Moment de forte émotion lors de la projection en silence d'une série de photos de Ludo dans ses diverses activités de bénévolat au sein de l'AJA ou de guide de randonnée.

Le Président invite les adhérents présents à se rassembler pour un moment de recueillement devant la stèle de Ludo à la fin de l'A.G.

Cette stèle commandée et payée par son épouse Annette rappelle que Ludo aimait beaucoup venir au gîte et que ses amis ne l'oublieront pas.

Entre une croix basque et une croix bretonne sont gravés ces quelques mots en basque « Basterok hain maite zituen Ludo gure adixkideari oroit hari »

Le sens général de ce texte en français est : « il aimait tant cet endroit. A Ludo notre ami dont on se souviendra ».

Annette a planté un rosier au pied de la stèle.

Rosier buisson variété appelée « Brocéliande » pour Ludo le breton...

## **RAPPORT MORAL :**

Le Président commence l'ordre du jour en se réjouissant de la très forte participation à cette AG qui est un encouragement pour le travail bénévole des membres du Conseil d'Administration.

Cette participation en hausse prouve aussi que le jour et l'horaire conviennent bien.

Tout d'abord le Président fait le point sur les adhérents de l'AJA :

### **Fichier des adhérents :**

- Au 01 avril 2018, l'Association Jacquaire d'Arancou comptait **240** adhérents.
- **11** ont été radiés durant l'année (pour cause de non-paiement de la cotisation deux années de suite, plus d'adresse ou décès) ;
- Durant l'année **23** adhésions nouvelles ont été enregistrées.
- Au 06 avril 2019, l'Association Jacquaire d'Arancou compte **252** adhérents.

A l'attention des nouveaux adhérents, le Président donne lecture de la totalité de l'Article 2 des statuts de l'AJA qui précise quels sont les buts et les activités de cette association.

### **Fonctionnement du gîte :**

Le Président, avant de détailler le fonctionnement du gîte, tient à dire combien il est secondé et soutenu par Valérie et Muriel totalement impliquées au quotidien, responsables, réactives et efficaces. Il associe également M. Jean Marc Hitta, l'employé communal, qui participe à l'entretien des espaces extérieurs du gîte.

### **Travaux d'entretien et d'équipement :**

L'objectif de cette dixième année d'ouverture du gîte était de terminer son équipement intérieur.

Plusieurs journées de travaux se sont déroulées tout au long de cette année 2018

Principaux investissements et travaux d'amélioration :

- Vitrine affichage extérieure
- Micro-chaîne HI-FI
- Achat de tables
- Changement plaque électrique
- Grande plancha « Forges de l'Adour »
- Toaster professionnel
- Remplacement d'un cumulus
- Clôture PVC sur la terrasse (à la place du store latéral)

Le coût total de l'investissement 2018 est de **3.700 Euros**

### **Taux d'occupation du gîte :**

#### **Les groupes :**

Une neuvième année de fonctionnement encourageante qui dépasse les 20.000 Euros de recette hébergement.

Le gîte possède maintenant tous les agréments requis et outre les réunions familiales l'année 2018 a vu défiler des classes vertes, des séminaires, des groupes d'handicapés.

Le taux d'occupation est très satisfaisant et a atteint un « régime de croisière » qui ne doit pas être dépassé. Une occupation supérieure demanderait une autre organisation avec obligatoirement l'embauche d'une salariée. Les recettes supplémentaires couvriraient simplement les dépenses supplémentaires occasionnées.

Les problèmes des nuisances sonores, source de conflit avec certains voisins, ont été maîtrisés en interdisant aux groupes l'apport de matériel audio type boîte de nuit. Une chaîne Hi-Fi à la puissance raisonnable et suffisante est mise gratuitement à leur disposition.

### **Les pèlerins :**

La fréquentation des pèlerins est légèrement supérieure à celle de l'année précédente (+ 295 € de recette). Par rapport au nombre recensé par Saint Jean Pied de Port sur la voie de Tours, environ 1 pèlerin sur 5 s'arrête pour dormir à Arancou.

Pour info le dernier pèlerin de l'année 2018 est passé le 31 décembre et le premier de l'année 2019 le 06 janvier.

Un rappel pour les nouveaux adhérents :

La mise à disposition gratuite de café et de thé, est particulièrement appréciée des pèlerins. Les pèlerins sont informés que cette petite attention leur est offerte par les adhérents de l'Association Jacquaire.

A leur disposition également des sirops de menthe, pêche, fraise, ou autres.

Les messages laissés sur le Livre d'OR témoignent de la reconnaissance des pèlerins et sont particulièrement élogieux sur les qualités humaines des personnes chargées de les accueillir.

### **Gestion du gîte :**

#### **Bail emphytéotique :**

L'A.G. 2018 avait émis le 07 avril un avis favorable à la prorogation du bail emphytéotique. Le Conseil Municipal d'Arancou a délibéré favorablement le 09 avril 2018 pour cette prorogation.

Monsieur le Maire d'Arancou et le Président de l'AJA se sont retrouvés le 24 avril 2018 chez Maître Maria Destouesse-Colmant, Notaire à Bayonne pour signer cette prorogation du bail. Ainsi « la durée du bail expirera le 01 octobre 2038 »

Les frais de Notaire (réglés par l'AJA) ont été de 645,75 €.

#### **Taxe de séjour :**

Le montant de la taxe de séjour reversée à l'Office de Tourisme du Pays de Bidache était de 0,20 cts d'Euros par nuitée.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque c'est cette dernière qui fixe le taux de la taxe de séjour.

Ainsi pour 2018 la taxe à reverser à l'Agglo Pays Basque est portée à 0,50 cts d'Euros.

Soit une augmentation de 250 !!!

Sans commentaire...

#### **Agrément Education Nationale :**

Le gîte a été inspecté le 18 mars 2019 par l'Inspecteur d'académie de Bordeaux dans le cadre du contrôle triennal permettant l'inscription sur le répertoire départemental des structures pouvant recevoir des élèves du premier degré.

Suite à ce contrôle le gîte est inscrit au répertoire départemental à compter du 18 mars 2019 pour une durée de 03 ans.

Prochain contrôle en mars 2022.

#### **Accessibilité handicapés :**

La Sous-Préfecture de Bayonne, suite à une visite incognito du gîte par la « commission handicapés », nous a transmis un rapport répertoriant tous les points non conformes aux normes handicapés :

- Pas d'emplacement parking handicapé devant la porte d'entrée ;
- Pas d'éclairage extérieur détecteur de présence ;
- Boîte aux lettres trop haute (110 cm au lieu de 0,90 cm).

D'où « mise en demeure de se mettre aux normes sans délai sous peine de sanctions administratives ».

La boîte aux lettres c'est fait (intervention de Franck)

Le reste sera fait en 2019.

Un dossier demande de subvention de 1.000 € a été transmis à M. Lautier.

### **Bénévolat associatif :**

Le total des heures de travail effectuées par les bénévoles de l'AJA (une douzaine de personnes) est estimé à **320 heures** durant l'année 2018 :

- Entretien du gîte(1 ou 2 WE de ménage/an)
- Peinture
- Plomberie
- Petite électricité
- Menuiserie
- Travaux extérieurs entretien parc
- Entretien du GR 655
- Cuisine et service (AG et manifestations)
- Accueil groupes

La valorisation de ce bénévolat au taux horaire du SMIC (9,88 €) se monte donc à **3.161 €** pour l'année 2018

Ainsi pour cette année la valorisation prise en compte a été arrondie à **3.000 €**

Le rapport moral étant terminé, le Président demande à l'assemblée si elle a des questions à poser sur les sujets qui ont été abordés.

L'assemblée n'ayant pas de questions, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant et donne la parole à la trésorière de l'Association pour qu'elle présente le rapport financier :

## **RAPPORT FINANCIER :**

Mme Mendivé Annie, trésorière de l'Association Jacquaire, fait lecture du rapport financier, et détaille les recettes et les dépenses dont le total est récapitulé ci-dessous :

### **RECETTES :**

Total des recettes : **29.800,19 Euros**

### **DEPENSES :**

Total des dépenses : **24.178,30 Euros**

**BALANCE de l'exercice 2018 :** + **5.621,89 Euros**

**AVOIR au 31.12.2017 :** + **18.564,30 Euros**

**NOUVEL AVOIR au 31.12.2018 :** + **24.186,28 Euros**

Après lecture détaillée du rapport financier relatif aux comptes de l'Association pour l'exercice 2018, quelques précisions sur les dépenses ayant été apportées à diverses questions d'adhérents, la parole est donnée à **Monsieur Michel Oster** en sa qualité de **vérificateur aux comptes**.

Ce dernier expose à l'assemblée les résultats de sa vérification et les observations faites. Une erreur d'écriture (en faveur de l'AJA) de 10 € dans le report d'une facture a été trouvée mais elle ne remet pas en cause le bilan financier présenté.

Le rapport financier est validé par le vérificateur aux comptes.

L'Assemblée Générale approuve le dit document tel qu'il lui a été présenté.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **BUDGET PREVISIONNEL 2019**

**Recettes** : les prévisions de recettes pour l'année 2019 sont volontairement évaluées à la baisse par rapport à l'exercice précédent soit **25.000 Euros** (dont l'évaluation du bénévolat intégré comme en 2018 à hauteur de **3.000 Euros**).

La demande de subvention municipale annuelle déposée à la Mairie d'Arancou est de 500 Euros. Pour l'organisation du festival Xarnegu Eguna et la venue du groupe Arraya une demande de 400 Euros a été également demandée à la Mairie.

La demande de subvention de 1.000 Euros pour l'organisation de la journée du dimanche 06 octobre 2019 a été envoyée à la direction de GSM.

Pour la demande de subvention de 1.000 Euros dans le cadre de l'aide à l'aménagement du gîte au profit des handicapés la parole est donnée à Monsieur Lautier qui explique sa démarche. L'assemblée lui réserve de chaleureux applaudissements.

**Dépenses** : les prévisions de dépenses sont estimées à la même hauteur que les recettes soit **25.000 Euros**.

(Les dépenses incompressibles (téléphone, assurances, adhésion OT, maintenance site internet, entretien du gîte, contrats entretien,) se montent à 9.000 Euros.

La ligne « investissements » a été fixée à 3.000 Euros, le gîte est maintenant bien équipé mais il faut peut-être prévoir quelques pannes de certains appareils tels les cumulus qui vont atteindre les 8 ans de vie...

Les dépenses en eau, électricité et gaz sont estimées à 4.400 Euros mais sont liées au taux d'occupation donc aux recettes.

On retrouve dans les dépenses l'évaluation du bénévolat de 3.000 Euros

### **Fixation du montant de la cotisation 2020 :**

Les recettes actuelles apportées par les cotisations des adhérents permettent d'assurer le fonctionnement de l'AJA.

Un « camembert » est projeté pour expliquer la répartition de la cotisation dans les dépenses :

En gros, sur 10 € : 3 € d'assurance, 3 € organisation AG, 2,5 € amélioration chemin et café d'accueil du pèlerin, 1,5 € site internet

Pour 2020 il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à 10 € par personne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le sujet financier étant épuisé, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

## **PREVISIONS ANIMATIONS 2019**

### **Dimanche 05 mai 2019 :**

Dans le cadre du **festival Xarnegu Eguna** (manifestation culturelle qui vise à promouvoir le mélange des cultures et des langues et à développer les liens intergénérationnels en milieu rural à travers une programmation festive et éclectique) organisé par le village de Bardos dans le Pays de Bidache un concert (participation libre) se déroulera à 17 h 00 dans l'église d'Arancou.

Le groupe invité cette année est le groupe ARRAYA de Salies de Béarn. Groupe parfaitement adapté au festival car le répertoire va du Basque à l'Occitan en passant par l'Espagnol et le Français.

L'AJA assurera le soutien logistique de cette manifestation, un pot de l'amitié sera servi à l'issue du concert autour de la Mairie.

Compte tenu de la capacité de l'église (160 places) et de la notoriété d'ARRAYA il est vivement conseillé aux adhérents de l'AJA d'arriver très en avance pour ce concert.

### **Samedi 18 mai 2019 :**

#### **Journée festive à l'occasion des 15 ans de l'AJA et des 10 ans du gîte.**

Pour marquer cet événement le Conseil d'Administration a décidé d'organiser une journée festive, avec une formule permettant aux bénévoles habituels de se mettre pour une fois « les pieds sous la table »

Un groupe musical d'Hastingues, « Hacostrings » animera cette journée et le repas sera préparé et servi par un traiteur landais.

Ce sera aussi l'occasion d'honorer un adhérent de l'AJA, Jean-Baptiste Robert, pour son implication au sein du quatuor de saxos « Lauben ».

Grâce à André Olhasque, autre adhérent de l'AJA, membre du Comité Départemental de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées Atlantiques, qui a initié le dossier de candidature, le groupe « Lauben » sera à l'honneur. Il se verra décerner le Trophée d'OR de la Fédération française de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif.

### **Dimanche 06 octobre 2019 :**

#### **Journée « Sportive-Musicale et gastronomique »**

Ce sera la 9<sup>e</sup> édition de cette journée « sportive, musicale et gastronomique » que nous organisons en partenariat avec l'association jacquaire des Landes, les communes de Sorde l'Abbaye, de Saint-Palais et d'Arancou. C'est une journée parfaitement rodée et nous retrouvons toujours avec plaisir les mêmes ingrédients.

Deux départs simultanés, l'un de Sorde l'Abbaye et l'autre de St-Palais ou Garris qui convergent vers Arancou sur le tracé du GR 655.

Pour le concert le groupe AIZKOA est incontournable et pour la première partie les saxophonistes du quatuor basco-béarnais « Lauben » reviennent pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, auréolés de leur Trophée d'OR remis le 18 mai 2019.

Journée terminée bien sûr par le très réputé « apéritif/grillades.

### **Décembre 2019 :**

#### **Téléthon**

Sur la lancée de son succès de 2018, Roland Palau aura du mal à faire mieux. Cela semble impossible mais le défi sera relevé. Bien sûr l'AJA se fera un plaisir d'apporter sa logistique et une petite aide financière avec l'achat des boissons.

Pas de questions sur ces prévisions d'animations 2019, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

## **RENOUVELLEMENT DU C.A. EN 2019 :**

Selon les statuts de l'AJA son Conseil d'Administration se compose de 14 membres élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans.

Les 6 membres renouvelables en **2019** sont :

- M. Jean-Pierre LOUBET Président
- Mme Annie MENDIVE Trésorière
- Mme Martine DACHARY Secrétaire
- Mme Chantal MORAL Membre
- M. Jean-Claude LAUTIER Membre
- M. Franck VILLAUME Membre

Mme Valérie POUYANNE était en fin de mandat mais a été reconduite comme déléguée du Conseil Municipal d'Arancou.

Le Président avait annoncé lors de l'AG 2018 qu'il briguerait un dernier mandat (si pas de problème de santé) et passerait la main à la relève en 2025 (d'où l'importance de la visibilité de bail à long terme pour le successeur qui vient d'être confirmée). Il souhaitait également continuer et terminer son mandat avec les 6 autres administrateurs renouvelables.

Ces derniers ont accepté.

Aucune candidature nouvelle n'étant parvenue par écrit c'est cette liste qui est soumise au vote de l'assemblée.

Vote à main levée et à l'unanimité.

Une précision du Président : Louis DUVAL décédé en juillet 2018 n'était pas en fin de mandat. Par décence il ne sera pas remplacé cette année.

Monsieur Roland PALAU ayant manifesté son désir de rentrer un jour au conseil d'administration sera invité à venir participer aux réunions de travail. Lors de l'A.G. 2020 sa candidature sera proposée au vote de l'assemblée.

Pas de questions sur ce renouvellement, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

## **EXPOSE de Monsieur le Maire d'Arancou :**

M. le Maire commence son intervention pour dire tout le bien qu'il pense de l'AJA et toute sa satisfaction d'assister à cette Assemblée Générale.

Face au nombre impressionnant de 242 adhérents de l'association il précise que suite au dernier recensement le village d'Arancou compte à ce jour 174 habitants.

Il revient sur le sujet important du bail emphytéotique, sur le souhait du conseil municipal d'avoir un délégué choisi parmi ses membres au sein du Conseil d'Administration de l'AJA

Le choix de Valérie Pouyanné, très impliquée dans la gestion au quotidien du gîte est parfait.

La bonne nouvelle pour les finances de la commune est intervenue en novembre 2018 avec le paiement de la dernière échéance du remboursement de l'emprunt relatif à la maison « Bourthaire » soit environ 1.700€ chaque trimestre. Une bouffée d'oxygène dans le budget communal.

Le dossier de sauvegarde du patrimoine communal à travers le différent qui oppose la commune d'Arancou et le propriétaire de la fontaine-lavoir avance. Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement les nombreux adhérents de l'AJA qui à cette occasion ont signé la pétition pour défendre le patrimoine de la commune. Nombre de signatures largement supérieur au nombre d'habitants.

Le propriétaire a donc perdu mais le problème est maintenant de trouver un financement.

M. le Maire aborde le sujet de la solidité de la voûte de l'église qui a été secouée par une énorme explosion lors de la destruction de l'arsenal d'ETA dans la carrière voisine.

Ce sujet a eu les honneurs de la presse écrite et de la télévision et a déjà été évoqué lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Le chiffrage des travaux a été fait par les experts, la note est salée : 600.000 €. Somme énorme pour une commune de 174 habitants bien sûr.

Appel à dons sera lancée (avec déduction fiscale) merci à ceux qui sortiront le carnet de chèques...

Par ailleurs il fait part à l'assemblée de la sortie prochaine d'un livre consacré à 5 petits villages de la vallée de la Bidouze : Arancou, Bergouey, Viellenave, Biscay et Labets.

Il a été écrit par l'association Jakintza qui a durant de nombreux mois recueilli le témoignage d'habitants de ces villages.

L'association Jakintza basée à Ciboure est une association culturelle et historique qui mène des recherches sur l'histoire du Pays Basque et participe à la sauvegarde de son patrimoine.

Elle ne touche aucune subvention et se finance uniquement qu'au travers de la vente de ses publications. Dans le cas présent les communes concernées se sont quand même engagées à acheter chacune 150 livres. Le prix moyen des publications est de l'ordre de 20 €.

Les adhérents de l'AJA sont informés qu'ils trouveront donc bientôt cette publication en vente à la Mairie d'Arancou. Monsieur le Maire espère combler ainsi l'avance de trésorerie faite.

M. le Maire en termine pour dire tout le bien qu'il pense de l'AJA et de ses bénévoles qu'il connaît bien et qu'il se tient à la disposition des adhérents pour répondre à d'éventuelles questions.

Pas de questions, le Président remercie M. le Maire pour sa confiance envers l'AJA et propose de passer à l'ordre du jour suivant :

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Avant de traiter les questions diverses le Président donne la parole à un jeune habitant d'Arancou, invité à participer à l'assemblée, et qui a souhaité dire un mot :

### **Intervention de Monsieur Stève Clouet**

M. Clouet se présente à l'assemblée. Il habite Arancou depuis 2 ans et vient de créer une société dans la branche d'activité dite « évènementiel ». Il va développer un outil de communication avec des visites virtuelles de sites touristiques, culturels, patrimoniaux, de la région mais aussi de partout. Utilisant les outils audiovisuels les plus modernes, il compte les mettre à la disposition des Offices de Tourisme, des scolaires, des séminaires, etc...

Après sa courte intervention, le Président le remercie et salue en lui la jeunesse d'Arancou qui pourrait peut-être un jour venir apporter du sang neuf à l'AJA. A suivre.

### **Tookets**

Une mauvaise nouvelle pour l'AJA et pour les sociétaires du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne : l'AJA qui avait été retirée des associations éligibles au programme « tookets » en 2017 et avait été réintégrée en 2018 (322 € encaissés) a de nouveau été retirée en 2019.

Motif : a déjà encaissé beaucoup de tookets. Place aux autres !

Décision des administrateurs du Crédit Agricole.

Nous ferons donc un nouveau dossier d'éligibilité pour l'année 2020 le moment venu.

### **Partenariat avec le Château de Biscay**

Monsieur de Gironde, nouveau propriétaire du château de Biscay à 4 kms d'Arancou a sollicité l'AJA pour pouvoir disposer de lits lors des évènements qu'il organise (mariages, séminaires, concerts, expositions).

Partenariat intéressant. Dès son ouverture cette année 2019 cinq WE sont déjà réservés.

Une clientèle qui ne vient que pour dormir et se reposer, donc pas de nuisance pour le voisinage...

### **Association fédératrice d'animation de la vie locale en Pays de Bidache**

La Communauté d'Agglomération Pays Basque ayant récupéré la compétence tourisme sur l'ensemble du Pays Basque elle a maintenant sous sa coupe le Pôle Territorial de Bidache (anciennement Officie du Tourisme du Pays de Bidache). Bénédicte Maisonnave qui assurait le lien avec toutes les associations et s'occupait de l'animation du territoire n'est plus reconduite dans cette fonction. Pour s'occuper de l'animation du territoire une nouvelle association sera créée en Avril 2019 « l'Association Animation du Pays de Bidache ».

Cette association aura en outre la tâche de coordonner les projets des animations et de faire remonter les dossiers (demandes de subvention) à l'Agglomération Pays Basque.

Le souhait est que « *chaque village ait au moins un représentant pour assurer information, cohésion, solidarité entre les communes et participer ainsi au bien vivre dans le territoire* ».

Le Maire d'Arancou et le Président de l'AJA ont estimé que le village d'Arancou et l'AJA devaient impérativement être représentés au sein de cette instance.

Ainsi Monsieur Roland Palau, à la fois conseiller municipal et membre de l'AJA, volontaire pour cette mission, a été désigné comme représentant d'Arancou. Il lui est demandé, lors de la réunion de constitution de cette association, de se porter volontaire pour faire partie du Conseil d'Administration.

### **Pèlerins anglais à Arancou en juillet 2019.**

Le mardi 30 juillet 2019 un groupe de 16 pèlerins anglais sur le chemin de Saint Jacques s'arrêtera à Arancou pour faire étape.

Le gîte étant occupé par un groupe d'handicapés ils seront hébergés dans la salle polyvalente. L'AJA s'occupera de l'intendance et leur préparera le repas et un pot d'accueil. Pour cela un appel à des adhérents anglophones et disponibles ce jour-là est fait.

Quatre volontaires se sont manifestées.

## **QUESTIONS DES ADHERENTS :**

Un tour est fait dans l'assemblée pour savoir s'il faut revenir sur l'un des sujets débattus depuis le début ou s'il y a des questions.

Une seule question d'une adhérente adressée à Monsieur le Maire au sujet du patrimoine préhistorique du village : est-il possible de visiter la grotte Bourouilla ?

M. le Maire explique que seul le Musée situé derrière la Mairie se visite. Il est gratuit et ouvert aux heures de fonctionnement du secrétariat de la Mairie. La visite de la grotte a peu d'intérêt pour le profane et elle reste réservée aux travaux des chercheurs. Chercheurs qui pour l'instant sont en manque de « chef » et de financement...

Le Président annonce alors la suite de l'ordre du jour :

## **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :**

Le Président reprend la parole pour dire qu'il a tenu sa promesse en faisant le plus court possible compte tenu de tous les sujets à traiter et pour remercier par avance les bénévoles qui s'agitent en cuisine pour que le buffet/grillades deuxième partie de la journée connaisse sa réussite habituelle.

La date de la **17° Assemblée Générale est fixée au samedi 04 avril 2020 à 10 h 30**

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, quitus est donné à cette 16° Assemblée Générale ordinaire de l'Association Jacquaire d'Arancou et la séance est levée à 12 h 15

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le secrétaire

Le Président de l'Association

Le Secrétaire de la séance

Jean-Pierre Loubet

Martine Dachary